



Envoyé en préfecture le 17/01/2024

Reçu en préfecture le 17/01/2024

Publié le

VILLE DE VANNES (56000)
ID : 056-215602608-20240104-240104H16129H1-AR

PÔLE TECHNIQUE

Administration du Pôle Technique

SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

DECISION DU MAIRE

Halles et marchés : tarifs 2024

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2023 fixant pour l'année 2024 l'évolution des tarifs municipaux,

DECIDE

Article 1 :

De fixer les tarifs halles et marchés à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

MARCHES DE PLEIN AIR DE VANNES

- Abonnés :	
Producteurs, alimentaires, manufacturiers (paiement trimestriel) :	4,10 €/m ² /mois
. Présence le mercredi et le samedi :	1,65 €/m ² /mois
. Présence le mercredi uniquement :	3,05 €/m ² /mois
. Présence le samedi uniquement :	
- <u>Marché de Ménimur</u> :	3,10 €/m ² /mois
Présence le mardi et le vendredi :	1,50 €/m ² /mois
Présence le mardi ou le vendredi :	
- <u>Marché de Kercado</u> :	3,10 €/m ² /mois
Présence le jeudi :	
- <u>Marché de Cliscouët</u> :	3,10 €/m ² /mois
Présence le dimanche :	
. <u>En cas de non-respect des présences</u> (pour le plein air uniquement) par type d'abonnement (Règlement du marché), majoration de 30 % :	5,35 €/m ² /mois
Présence le mercredi et le samedi :	2,05 €/m ² /mois
Présence le mercredi uniquement :	3,90 €/m ² /mois
Présence le samedi uniquement :	6,90 €/m ² /mois
Tarif saisonnier :	
- <u>Passagers</u> :	1,10 €
Par m ² et par marché	
- <u>Electricité - Abonnés</u> :	0,52 €/m ² /mois
. Alimentation : manufactures, camions-magasin et petits producteurs	0,58 €/m ² /mois
. Alimentation : frigo - pâtisseries - crêpes	
- <u>Démonstration</u> : par emplacement/jour :	22,80 €/m ²
. sans électricité :	25,30 €/m ²
. avec électricité :	
	42,05 €
- <u>Publicité</u> : V.R.P., Etalage, Camion, etc... : (par marché)	

POISSONNERIE**- Abonnés - Emplacement + Electricité pour groupes frigorifiques :**

. Le 1er mètre linéaire/mois :	89,10 €
. Le 2 ^{ème} mètre linéaire/mois :	102,10 €
. Le 3 ^{ème} mètre linéaire/mois :	121,15 €
. Le 4 ^{ème} mètre linéaire/mois :	134,10 €
. Le 5 ^{ème} mètre linéaire/mois :	151,95 €
. Et les mètres linéaires suivants/mois :	152,50 €

- Non abonnés -

. Par table, le m/linéaire/jour :	21,40 €
. Sacs, caisses, filets, paniers : par unité et par jour :	19,00 €
. Location de la chambre froide aux Usagers de la Poissonnerie : 4 mètres linéaires/mois :	446,60 €
. Vente sur les quais par les ostréiculteurs : (inscrits maritimes) par emplacement/jour :	49,60 €

HALLES DES LICES**- Etals permanents :**Pourtour :

. le 1 ^{er} mètre linéaire/mois :	97,35 €
. le 2 ^{ème} mètre linéaire/mois :	109,45 €
. le 3 ^{ème} mètre linéaire/mois :	121,55 €
. le 4 ^{ème} mètre linéaire et suivants/mois :	133,80 €

Centre :

. le 1 ^{er} mètre linéaire/mois :	85,05 €
. le 2 ^{ème} mètre linéaire/mois :	97,35 €
. le 3 ^{ème} mètre linéaire/mois :	109,45 €
. le 4 ^{ème} mètre linéaire et suivants/mois :	121,55 €

Modulation du barème, sur la base des présences 2023 :

- . supérieure ou égale à 290 jours (-10 %)
- . entre 289 jours et 230 jours (augmentation CM)
- . entre 229 et 209 jours (+15 %)
- . entre 208 et 189 jours (+30 %)
- . inférieure ou égale à 188 jours (+50 %)

. Gaz : facturation sur la consommation réelle (sous comptage)

- Commerçants non sédentaires (présence les jours de marché) :

. les 1 ^{er} et 2 ^{ème} mètres linéaires/mois :	60,85 €
. le 3 ^{ème} mètre linéaire/mois :	72,90 €
. le 4 ^{ème} mètre linéaire et suivants/mois :	85,05 €

Présence un jour par semaine :

. par jour, par mètre linéaire, le samedi uniquement :	17,60 €
. par jour, par mètre linéaire, le mercredi uniquement :	8,50 €

- MANEGES - FETE FORAINE -

A l'occasion de la Fête foraine, par m² et par jour
(profondeur minimum des installations : 3 m) :

. Petits métiers	: moins de 60 m ² :	0,75 €
. Autres métiers	: de 60 à 220 m ² :	0,47 €
	de 221 à 400 m ² :	0,42 €
	de 401 à 500 m ² :	0,37 €
	+ de 500 m ² :	0,31 €
. Grues :		177,65 €

Réduction accordée en 2023 conformément au protocole
signé le 31 octobre 2012

Autres Fêtes : par m²/jour : 0,90 €

- FETES TRADITIONNELLES -

. A l'occasion des Fêtes d'Arvor, des Fêtes Historiques,
de la Fête de la Musique, de la Semaine du Golfe :

. Petit stand/mètre linéaire	: pour 1 jour :	35,55 €
. Petit stand/mètre linéaire	: pour 2 jours :	56,80 €
. Petit stand/mètre linéaire	: pour 3 jours :	78,05 €

. Vente de gadgets par mètre/jour : 32,20 €

. Foire aux Oignons :

. Producteurs de légumes	: le m/linéaire, pour 2 jours :	7,80 €
	par véhicule, pour 2 jours :	12,80€

. Non producteurs de légumes :		
	le m/linéaire, pour 2 jours :	13,55 €

- CIRQUES -

Sous tente :

. pour 1 jour :	GRATUIT
. pour 2 jours :	1 305,55 €
. pour 3 jours :	2 608, 45€
. par journée supplémentaire :	796,20 €

Article 2 :

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Vannes, le 4 janvier 2024



Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE